

Signature de l'accord instituant un régime de remboursement des frais de santé pour les agents du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Discours de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel, Mesdames et messieurs

Je suis heureux de vous recevoir aujourd'hui pour saluer le travail de négociation mené par le service des ressources humaines sous l'égide de la secrétaire générale pour aboutir à l'accord que nous allons signer.

Cet accord décline, au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat du 26 janvier 2022.

Les échanges ont été nombreux, approfondis, constructifs. Je vous en remercie vivement. Cet accord est un résultat partagé, construit à partir des propositions de tous et nous pouvons, je crois, en être fiers.

Le respect, l'écoute mutuels et l'envie de construire ensemble, au bénéfice de la communauté de travail du MASA dans toute sa richesse (administration centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement et opérateurs parties prenantes à l'accord) ont permis de dessiner un espace de consensus au bénéfice des agents du ministère en charge de l'agriculture.

Je voudrais d'abord saluer les avancées consenties par l'ensemble des parties pour parvenir à la conclusion de cet accord qui permettra de garantir à près de 42 000 agents du MASA et à certains de ces opérateurs :

- une adhésion obligatoire et donc une couverture systématique pour tous les agents dits actifs avec une prise en charge par l'employeur de 50% de la cotisation d'équilibre ;
- un socle interministériel de garanties santé identique pour tous les agents publics, quel que soit le département ministériel concerné ;
- un panier de soins de qualité avec des garanties supérieures aux minima de la sécurité sociale,
- la possibilité, pour les retraités et les ayants droit des actifs et des retraités, d'adhérer de façon facultative à ce régime de protection sociale avec des garanties identiques à celles proposées aux agents actifs ;
- une solidarité intergénérationnelle, avec un fonds d'aide aux retraités pour leur permettre de financer, le cas échéant, une partie de leurs cotisations.

Voilà de réelles avancées pour les agents, dans un contexte où je sais que les attentes sont fortes concernant tout ce qui contribue à la qualité de l'offre sociale et au-delà, du pouvoir d'achat.

Nous avons collectivement voulu inscrire cet accord dans une logique mieux disante par rapport à l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique d'Etat du 26 janvier 2022.

Cette orientation se retrouve notamment dans :

- la possibilité de souscrire à des garanties optionnelles, à 3 niveaux, à la convenance des agents, venant améliorer certaines garanties, avec une participation employeur plafonnée à cinq euros par mois ;

- la mise en place d'un fonds d'accompagnement social dont le taux a été fixé à 0,5% qui permettra d'apporter un soutien aux agents qui rencontrent des difficultés en lien avec leur état de santé.

C'est la raison pour laquelle je vous sais gré d'avoir mis à profit le calendrier ambitieux des négociations pour parvenir à conclure cet accord et nous permettre de déployer d'ici le 1^{er} janvier 2025 le nouveau régime de protection sociale complémentaire en santé.

Enfin, en ce qui concerne la prévoyance et dans l'attente de la définition d'un nouveau dispositif au niveau interministériel, il sera proposé aux agents la possibilité de bénéficier, à titre facultatif, d'une couverture de ce risque.

C'est un travail important qui vient d'être accompli, dans l'intérêt des agents, et je vous en remercie tous. Il reste maintenant ensemble à donner force et efficacité à cet accord.

Je vous propose de procéder ensemble à sa signature.